

# MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2017 à 20 heures

**Présents** : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, GIRARDOT Francis, NICOLAS Marie-Paule, PETITJEAN Cyriaque, ROCHE Isabelle, ROURE Solange, CHAREYRON Jeanine, LUPOVICI Catherine, PLANTIER Jean-Luc

**Absents** : DESESTRES Philippe, NICOLAS Henri

**Secrétaire de séance** : GIRARDOT Francis.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Soutien départemental au déneigement des voiries**

Monsieur le Maire fait part au conseil, que conformément au règlement départemental d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales, la commune peut solliciter l'octroi d'une subvention pour l'hiver 2016-2017.

Le montant de la subvention allouée est de 50% du coût des travaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le Département pour l'obtention de cette subvention et autorise Monsieur le Maire à compléter et à signer le dossier de demande de subvention auprès du Département.

### **Convention interventions musicales en milieu scolaire**

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler la convention de partenariat établie entre la commune et le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Considérant le bien-fondé de ces séances d'éveil musical le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les conditions qu'elle prévoit,
- d'approuver la programmation pour l'année 2017/2018, à savoir 15 séances pour chaque classe (pour les 6 classes), et ceci pour un coût global à la charge de la commune de 3582 €.

### **Remboursement de facture à un membre du conseil**

Des filets ont été achetés au profit de l'école maternelle (production d'ombre sur l'aire de jeu) par un membre du conseil, Monsieur le Maire propose le remboursement de cette facture à monsieur Francis GIRARDOT pour un montant de 228,90€.

Le conseil approuve à l'unanimité le remboursement à Monsieur GIRARDOT.

### **Gratuité de l'entretien de la salle polyvalente pour les associations**

L'entretien de la salle polyvalente mise à disposition des associations reste à la charge de celles-ci, toutefois à partir de la 6<sup>ème</sup> manifestation pour une même association le ménage ne sera pas facturé.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour cette mesure.

### **Demande d'aide de l'association « Les restaurants du cœur »:**

L'association « les restaurants du cœur » du Cheylard sollicite la commune pour une aide au profit des personnes les plus démunies.

Le conseil municipal, à l'unanimité (12 voix), est favorable à l'ouverture d'un crédit de 150€ dans chacune des deux épiceries du village.

### **Demande d'aide de l'association « culture et cinéma le foyer » du Cheylard :**

Cette association est astreinte par la commission de sécurité de l'arrondissement de Tournon à remettre aux normes la salle de cinéma « Le Foyer ». A ce titre elle demande à la commune de Saint Martin une participation financière aux travaux nécessaires.

Le conseil municipal ne souhaite pas participer à ce projet et vote contre à l'unanimité (12 voix).

### **Adhésions au SDEA :**

Le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche informe la commune que lors la séance du 31 mars 2017 il a approuvé l'adhésion des communes de CHARNAS et LAVILLATTE en qualité de membres.

### **Mise en place du bureau de vote :**

La désignation des conseillers pour la tenue du bureau de vote lors des prochaines élections législatives des 11 et 18 juin a été effectuée et fait l'objet d'une note particulière adressée par le secrétariat mairie à chacun.

### **Questions diverses :**

- 1** Monsieur Bernard Chevalier remercie l'ensemble du personnel de la Mairie et élus, pour les marques de sympathie qu'ils ont témoignées lors du décès de sa mère, Madame Paulette Chevalier.
- 2** Demande du « bar de la place »  
Afin de donner une meilleure visibilité à son commerce, le bar de la place souhaite utiliser en période estivale les deux places de parking situées devant l'immeuble référencé AD 422.  
Après débat le conseil municipal se prononce contre ce projet.
- 3** La municipalité a été saisie d'une demande d'une partie des habitants de la rue des puces qui souhaite que la parcelle AD 254 soit rachetée par la commune afin d'y créer un parking. Compte-tenu des nombreux obstacles que présenterait ce projet (terrain situé en zone agricole, difficulté d'accès, expropriation, coût global de l'opération) le conseil municipal rejette à l'unanimité cette proposition.
- 4** Ouverture de la « Fabritech » :  
La Fabritech est un laboratoire de fabrication numérique (Fablab) ouvert par l'association Labo.VE en partenariat avec Val'Eyrieux.  
Elle met à la disposition de tous, (particuliers, collectivités...) des outils, des machines numériques et des compétences diverses.  
Une visite sera organisée pour les conseillers qui le désirent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.